

Le littoral méditerranéen : une milieu convoité :

Consigne : A partir de **ces trois documents**, relevez les **différents acteurs qui convoitent le littoral méditerranéen** et les **risques** qui pèsent sur ce milieu.

Document 1 : Un environnement malmené

« Une telle concentration d'hommes et d'activités ne va pas sans de sérieux dommages sur l'environnement. La sur-fréquentation, la bétonisation et l'artificialisation des littoraux ont dégradé de nombreux sites, les constructions et les lotissements ont envahi maintes pentes et collines, infrastructures de transport, équipements publics, centres commerciaux, golfs, marinas, ports de plaisance ont consommé des superficies croissantes, portant souvent atteinte à l'esthétique des lieux. Les résidences secondaires ont d'autant plus proliféré que des réglementations contraignantes ont tardé à se mettre en place ou que des dérogations ont été accordées au nom d'intérêts économiques à court terme. La congestion du trafic automobile (Monaco a cherché à l'éviter en instaurant un péage d'accès pour les autocars), surtout estivale, le bruit, la pollution des plages, la recrudescence des feux de forêts, la multiplication des déchets ménagers, l'accroissement des eaux usées, mais parfois aussi certains conflits pour l'eau et pour l'appropriation foncière ont fait cortège, en coulisse, à un tourisme triomphant. »

J-M Dewailly, Côte d'Azur et Riviera, Les littoraux espaces de vie, SEDES, 1998.

Document 2 : De fortes pressions anthropiques

« Préserver les espaces agricoles est aujourd'hui une priorité inscrite dans la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de juillet 2010.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette question se pose avec une acuité particulière. En effet, la croissance rapide de population des quarante dernières années (+ 1,6 million d'habitants) pousse à la consommation d'espace, notamment en zone rurale et périurbaine. Ainsi, de 1970 à 2000, la Surface Agricole Utilisée (SAU) a diminué de 20 % dans la région. La préservation des terres agricoles peut donc se heurter à un conflit d'usage des sols face à l'urbanisation. [...]

A proximité de l'espace dense du littoral et dans la moyenne vallée de la Durance, les espaces sont particulièrement exposés. La croissance démographique est rapide depuis 1999 (1,6 % par an), celle des logements également (1,9 %). La pression de l'urbanisation est importante sur les terres agricoles, qui couvrent encore un quart du territoire. En perte de vitesse, l'agriculture a du mal à résister : plus de la moitié des biens agricoles vendus perdent leur vocation agricole. Dans cette zone, le prix médian à l'hectare d'un terrain destiné à être loti est trois à quatre fois plus élevé que dans l'arrière-pays. Dans vingt ans, si les tendances démographiques persistent, 124 000 habitants supplémentaires peupleront cette zone, entraînant l'artificialisation de 10 500 hectares, soit 8 % de la SAU »

Synthèse INSEE Etudes (Provence Alpes Côte d'Azur), avril 2011

Document 3 : La prise en compte des risques :

« Le ministère du développement durable a lancé l'évaluation des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), et l'analyse du dispositif de prévision des crues, dans le but de limiter les catastrophes naturelles.

La tempête Xynthia, ainsi que les crues du Var, ont démontré la nécessité de développer des projets d'aménagement intégrant la prévention des risques et la réduction de la vulnérabilité des espaces urbanisés. [...]

Des décrets fixant un cadre harmonisé pour la détermination des règles d'urbanisation et de construction seront élaborés, en commençant par les risques d'inondation par débordement des cours d'eau ou d'inondation par submersion marine.

Les préfets ont d'ores et déjà reçu des instructions pour appliquer l'article R 111-2 du Code de l'urbanisme qui permet d'interdire un permis de construire dans une zone dangereuse. »

Direction générale de la prévention des risques, www.developpement-durable.gouv.fr, 2010